



61, rue Henri Regnault
92075 Paris La Défense Cedex

189 CENTELEC SAS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

MAZARS

Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes à
directoire et conseil de surveillance

Capital de 8 320 000 Euros - RCS Nanterre 784 824 153

Siège social : 61, rue Henri Regnault - 92075 PARIS LA DÉFENSE CEDEX

189 CENTELEC SAS

Société par actions simplifiée au capital de 37 000 €

Siège social : 31 Place des Corolles, Esplanade Nord – 92400 Courbevoie

RCS NANTERRE : 920 802 501

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 189 CENTELEC SAS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Mazars

Paris La Défense, le 13 juin 2023,

Ariane
MIGNON

Signature numérique
de Ariane MIGNON
Date : 2023.06.13
17:08:09 +02'00'

Ariane MIGNON

Associée

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Capital souscrit non appelé (0)						
Actif Immobilisé						
Frais d'établissement						
Recherche et développement						
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires						
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Avances & acomptes sur immobilisations incorporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel & outillage industriels						
Autres immobilisations corporelles						
Immobilisations en cours						
Avances & acomptes						
Participations évaluées selon mise en équivalence						
Autres Participations	84		84	1,55	84	0,81
Créances rattachées à des participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL (I)	84		84	1,55	84	0,81
Actif circulant						
Matières premières, approvisionnements						
En cours de production de biens						
En cours de production de services						
Produits intermédiaires et finis						
Marchandises						
Avances & acomptes versés sur commandes						
Clients et comptes rattachés						
Autres créances						
. Fournisseurs débiteurs						
. Personnel						
. Organismes sociaux						
. Etat, impôts sur les bénéficiaires						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires						
. Autres						
Capital souscrit et appelé, non versé						
Valeurs mobilières de placement						
Instruments financiers à terme et jetons détenus						
Disponibilités	5 319		5 319	98,45	10 247	99,19
Charges constatées d'avance						
TOTAL (II)	5 319		5 319	98,45	10 247	99,19
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion et différences d'évaluation actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	5 403		5 403	100,00	10 331	100,00

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé :)	37 000	684,80	37 000	358,15
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...				
Ecart de réévaluation				
Réserve légale				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	-28 913	-535,12	-23 637	-228,79
Résultat de l'exercice	-5 185	-95,96	-5 276	-51,06
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	2 903	53,73	8 087	78,28
Produits des émissions de titres participatifs				
Avances conditionnées				
TOTAL (II)				
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
. Emprunts				
. Découverts, concours bancaires				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers				
. Associés				
Avances & acomptes reçus sur commandes en cours				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 500	46,27	2 244	21,72
Dettes fiscales et sociales				
. Personnel				
. Organismes sociaux				
. Etat, impôts sur les bénéfices				
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires				
. Etat, obligations cautionnées				
. Autres impôts, taxes et assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				
Instruments financiers à terme				
Produits constatés d'avance				
TOTAL (IV)	2 500	46,27	2 244	21,72
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)				
TOTAL PASSIF (I à V)	5 403	100,00	10 331	100,00

COMPTE DE RÉSULTAT		Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%			
	France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Ventes de marchandises								
Production vendue biens								
Production vendue services								
Chiffres d'Affaires Nets								
Production stockée								
Production immobilisée								
Subventions d'exploitation								
Reprises sur amortis. et prov., transfert de charges								
Autres produits								
Total des produits d'exploitation (I)								
Achats de marchandises (y compris droits de douane)								
Variation de stock (marchandises)								
Achats de matières premières et autres approvisionnements								
Variation de stock (matières premières et autres approv.)								
Autres achats et charges externes			5 185		5 276		-91	-1,71
Impôts, taxes et versements assimilés								
Salaires et traitements								
Charges sociales								
Dotations aux amortissements sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur immobilisations								
Dotations aux provisions sur actif circulant								
Dotations aux provisions pour risques et charges								
Autres charges								
Total des charges d'exploitation (II)			5 185		5 276		-91	-1,71
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			-5 185		-5 276		91	1,72
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun								
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)								
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)								
Produits financiers de participations								
Produits des autres valeurs mobilières et créances								
Autres intérêts et produits assimilés								
Reprises sur provisions et transferts de charges								
Différences positives de change								
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement								
Total des produits financiers (V)								
Dotations financières aux amortissements et provisions								
Intérêts et charges assimilées								
Différences négatives de change								
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements								
Total des charges financières (VI)								
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)								
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-5 185		-5 276		91	1,72

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2022 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2021 (12 mois)	Variation absolue (12 / 12)	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion Produits exceptionnels sur opérations en capital Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion Charges exceptionnelles sur opérations en capital Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VIII)				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)				
Participation des salariés (IX) Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)				
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	5 185	5 276	-91	-1,71
RÉSULTAT NET	-5 185	-5 276	91	1,72
<i>Perte</i>	<i>Perte</i>	<i>Perte</i>		
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Certifié conforme
M. [Signature]

2050 : Bilan - Actif

Désignation de la société : 1697 - 189CENTELEC

DGFIP N° 2050

Siret : 82332550100018
Pôle : CORP - Corporate
Remontée : Liasse fiscale 2022 - IS (société Intégrée) - Réelle

Documents liés

Milésime 2023

Utilisateur : 0659D98907FC07CC3826 - Lorraine IGAUW

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Closure au : 31/12/2022

Néant : {}

BILAN - ACTIF	Exercice N			N-1 (*)
	Brut	Amortiss. prov.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)	AA			
Frais d'établissement	AB	AC		
Frais de développement	CA	CQ		
Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
Fonds commercial (1)	AH	AI		
Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
TOTAL Immobilisations incorporelles				Rappel 2054 :
Terrains	AN	AO		
Constructions	AP	AQ		
Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
Immobilisations en cours	AV	AW		
Avances et acomptes	AX	AY		
TOTAL Immobilisations corporelles				Rappel 2054 :
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
Autres participations	CU	CV	84,04	84,04
Créances rattachées à des participations	BB	BC		
Autres titres immobilisés	BD	BE		
Prêts	BF	BG		
Autres immobilisations financières	BH	BI		
TOTAL Immobilisations financières			84,04	84,04
TOTAL (II)	BJ	BK	84,04	84,04
Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
En cours de production de biens	BN	BO		
En cours de production de services	BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
Marchandises	BT	BU		
TOTAL Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
Clients et comptes rattachés (3)	BX	BY		
Autres créances (3)	BZ	CA		
Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
TOTAL Créances				
Valeurs mobilières de placement <small>Dont actions propres :</small>	CD	CE		
Disponibilités	CF	CG	5 318,65	10 247,39
TOTAL Trésorerie			5 318,65	10 247,39
Charges constatées d'avance (3)	CH	CI		
TOTAL (III)	CJ	CK	5 318,65	10 247,39
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
Ecart de conversion actif (VI)	CN			
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	5 402,69	10 331,43
Renvois :	(1) Dont droit au bail	(2) Part à moins d'1 an des immobilisations financières nettes	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété :	Immobilisations	Stocks	Créances	

2051 : Bilan - Passif avant répartition

Désignation de la société : 1697 - 189CENTELEC

DGFIP N° 2051

Siret : 82332550100018

Pôle : CORP - Corporate

Remontée : Liasse fiscale 2022 - IS (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2023

Utilisateur : 9659D8907FC07CC820 - Lorraine KHAW

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition

Closure au :

31/12/2022

Néant : []

BILAN - PASSIF		Exercice N	Exercice N-1 (*)	
Capital social ou individuel (1)	(Dont versé) 37 000,00	DA	37 000,00	37 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		DB		
Ecart de réévaluation (2)	(Dont écart d'équivalence) EK	DC		
Réserve légale (3)		DD		
Réserves statutaires ou contractuelles		DE		
Réserves réglementées	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours) B1	DF		
Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) EJ	DG		
TOTAL réserves				
Report à nouveau		DH	-28 913,00	-23 638,94
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		DI	-5 185,00	-5 275,63
Subventions d'investissement		DJ		
Provisions réglementées		DK		
TOTAL (I)		DL	2 902,00	8 087,43
Produit des émissions de titres participatifs		DM		
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques		DP		
Provisions pour charges		DQ		
TOTAL (III)		DR		
Emprunts obligataires convertibles		DS		
Autres emprunts obligataires		DT		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)		DU		
Emprunts et dettes financiers divers	(Dont emprunts participatifs) EI	DV		
TOTAL dettes financières				
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		DW		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		DX	2 500,00	2 244,00
Dettes fiscales et sociales		DY		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		DZ		
Autres dettes		EA		
TOTAL dettes d'exploitation			2 500,00	2 244,00
Produits constatés d'avance (4)		EB		
TOTAL (IV)		EC	2 500,00	2 244,00
Ecart de conversion passif (V)		ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	5 402,00	10 331,43
(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital		1B		
(2) Dont :		1C		
Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1D		
cart de réévaluation libre		1E		
éserve de réévaluation (1978)		1F		
(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme		1G		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	2 500,00	2 244,00
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

FR N :

2 817,96

Rappel 2057 :

Rappel 2057 :

2 500,00

OK

Rappel Actif N :

5 402,69

-,89

2052 : Compte de résultat de l'exercice (en liste)

Désignation de la société : 1697 - 189CENTELEC

DGFIP N° 2052

Siret : 82332550100018

Pôle : CORP - Corporate

Remontée : Liasse fiscale 2022 - IS (société Intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2023

Utilisateur : 9859D98907FC07CC3826 - Lorraine KHAW

(* Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2016. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Clôture au :

31/12/2022

Néant : []

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice N				Exercice N-1 (*)	
	France		Exportation			Total
	FA		FB		FC	
Ventes de marchandises						
Production vendue						
Biens	FD		FE		FF	
Services	FG		FH		FI	
Chiffres d'affaires nets	FJ		FK		FL	
Production stockée					FM	
Production immobilisée					FN	
Subventions d'exploitation					FO	
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges (9)					FP	
Autres produits (1) (11)					FQ	
Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	
Achats de marchandises (y compris droits de douane)					FS	
Variation de stock (marchandises)					FT	
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de					FU	
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)					FV	
Autres achats et charges externes (3) (6 bis)					FW	5 184,74
Impôts, taxes et versements assimilés					FX	
Salaires et traitements					FY	
Charges sociales (10)					FZ	
Dotations d'exploitation					GA	
Sur immobilisations					GB	
is aux amortissements					GC	
is aux provisions					GD	
actif circulant : dotations aux provisions					GE	
risques et charges : dotations aux provisions					GF	
Autres charges (12)					GG	
Total des charges d'exploitation (4) (II)					GH	5 184,74
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GI	-5 275,63
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					GJ	
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					GK	
Produits financiers de participations (5)					GL	
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GM	
Autres intérêts et produits assimilés (5)					GN	
Reprises sur provisions et transferts de charges					GO	
Différences positives de change					GP	
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GQ	
Total des produits financiers (V)					GR	
Dotations financières aux amortissements et provisions					GS	
Intérêts et charges assimilés (6)					GT	
Différences négatives de change					GU	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GV	
Total des charges financières (VI)					GW	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						-5 184,74
						-5 275,63

2053 : Compte de résultat de l'exercice (suite)

Désignation de la société : 1697 - 189CENTELEC

DGFIP N° 2053

Siret : 82332550100018
 Pôle : CORP - Corporate
 Remontée : Liasse fiscale 2022 - IS (société intégrée) - Réelle

Documents liés

Millésime 2023

Utilisateur : 0659D98907FC07CC3826 - Lorraine KHAW

(*) Exercice 2014 (millésime 2015) : suppression de la colonne N-1 => pas de télétransmission au titre de la campagne TDFC 2015. NB : ces données sont provisoirement conservées pour faciliter la transition.

Closure au :

31/12/2022

Néant : []

COMPTES DE RÉSULTAT (SUITE)		Exercice N		Exercice N-1 (*)	
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
Produits exceptionnels sur opérations en capital	HB				
Reprises sur provisions et transferts de charges	HC				
Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE				
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	HF				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG				
Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH				
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	HI				
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	(IX) HJ				
Impôts sur les bénéfices	(X) HK				
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)	HL				
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	HM				
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	HN				
(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
(2) Dont produits de locations immobilières	HY				
produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG				
(3) Dont Crédit-bail mobilier	HP				
Crédit-bail immobilier	HQ				
(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1H				
(5) Dont produits concernant les entreprises liées	1J				
(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1K				
(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX				
(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 ocies) à compter de 2016	RC				
(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinqui D) à compter de 2016	RD				
(9) Dont transferts de charges	A1				
(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) +	A2				
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4				
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles - facultatives (A6) / obligatoires (A9) +	A9				
dont cotisations facultatives Madelin +	A7				
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite +	A8				
(7) Détail des produits et charges exceptionnels :		Exercice N			
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
TOTAL général					
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N			
		Charges antérieures	Produits antérieurs		
TOTAL général					

Accédez au complément de page Cerfa

Accédez au complément de page Cerfa

189CENTELEC SAS

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 37 000 euros
Siège social : Tour Carpe Diem, 31 Place des Corolles, Esplanade Nord, 92400 COURBEVOIE
823 325 501 RCS NANTERRE

DECISIONS ECRITES DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2023

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, la société THALES, Associé unique de la société 189CENTELEC SAS, société par actions simplifiée au capital de 37.000 €, divisé en 3.700 actions de 10 € chacune, a été consultée à l'initiative de Madame Dominique ROUVIER CHABRIOL, Présidente selon la procédure prévue aux articles 12.1 et 12.2 des statuts, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 - affectation du résultat.
- Insertion dans les statuts d'un article 15 relatif au Commissaire aux comptes de la Société.
- Suppression des articles 16 à 19 des statuts et renumérotation de l'article 15 en article 16.
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
- Expiration du mandat du commissaire aux comptes suppléant.
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

L'Associé unique, après avoir pris connaissance du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes clos le 31 décembre 2022, approuve les comptes et le bilan dudit exercice tels qu'ils ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

Cette décision est adoptée.

DEUXIEME DECISION

L'Associé unique, sur proposition de la Présidente, décide d'affecter le résultat de l'exercice soit une perte nette comptable de – 5 185,74 € au compte de report à nouveau débiteur qui s'élève à – 28 912,57 €. A l'issue de cette affectation le compte de report à nouveau sera débiteur de – 34 097,31 €.

L'Associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois derniers exercices.

Cette décision est adoptée.

TROISIEME DECISION

L'Associé unique décide de supprimer la possibilité de désigner un Commissaire aux Comptes suppléant, la Société n'étant pas astreinte à en nommer un, et d'ajouter un article 15 intitulé « Commissaire aux Comptes » libellé de la façon suivante :

« ARTICLE 15 - COMMISSAIRE AUX COMPTES

Les comptes de la Société sont vérifiés par un Commissaire aux comptes conformément aux prescriptions légales.

Le Commissaire aux comptes est désigné par décision de l'Associé unique pour six exercices. Il est toujours rééligible.

Le Commissaire aux comptes certifie que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

Il a pour mission permanente de vérifier les valeurs et les documents comptables de la Société et de contrôler la conformité de sa comptabilité aux règles en vigueur. Il vérifie également sa sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés à l'Associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Le Commissaire aux comptes peut, à tout moment opérer les vérifications ou contrôles qu'il juge opportuns et recueillir toutes informations auprès des tiers qui ont accompli des opérations pour le compte de la Société.

Le Commissaire aux comptes établit un rapport dans lequel il rend compte à l'Associé unique de l'exécution du mandat qui leur est confié. »

Cette décision est adoptée.

QUATRIEME DECISION

L'Associé unique décide de supprimer les articles 16 à 19 et de renuméroter l'article 15 en article 16.

Cette décision est adoptée.

CINQUIEME DECISION

L'Associé unique renouvelle le mandat de la société MAZARS en qualité de Commissaire aux comptes de la Société, pour une nouvelle durée de six exercices, soit jusqu'à l'expiration des décisions de l'Associé unique appelée à statuer, en 2029, sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2028.

Cette décision est adoptée.

SIXIEME DECISION

L'Associé unique prend acte de l'arrivée du terme du mandat de la société ERNST & YOUNG et Autres en qualité de Commissaire aux comptes suppléant de la Société et décide de ne pas renouveler ce mandat, la Société n'étant plus astreinte à en nommer un.

Cette décision est adoptée.

SEPTIEME DECISION

L'Associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du procès-verbal constatant ses délibérations pour effectuer toutes formalités de publicité et de dépôt prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur.

Cette décision est adoptée.

* * *

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et l'Associé unique.

La Présidente

L'Associé unique



Dominique ROUVIER CHABRIOL



THALES
Remy ROUGERON

